

Le Directeur général

Nantes, le 5 mai 2022

Affaire suivie par :
Laëticia BAR
Adjointe à la directrice des ressources humaines
Responsable régionale de formation
Direction des Ressources Humaines
Tél : 02.40.37.13.20
Mél : laëticia.bar@crous-nantes.fr

DÉCISION 2022-90 du 5 mai 2022

Décision portant nomination du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Commis de cuisine et restauration, session 2022, dans les académies de Nantes et Poitiers.

LE DIRECTEUR GENERAL DU CROUS DE NANTES PAYS DE LA LOIRE

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans les académies de NANTES et POITIERS, au titre de l'année 2022 ;

DÉCIDE

Article unique :

Sont nommés membres du jury pour les concours internes de recrutement d'adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Commis de cuisine et restauration, au titre de l'année 2022, dans les académies de Nantes et Poitiers :

Présidente :

Madame CHABERT Caroline, assistante ingénieure, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, La Roche-sur-Yon.

Expert :

Monsieur PORCHERET Xavier, ingénieur de recherche de 2ème classe, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, Nantes.

Membres :

Monsieur CHARBONNEAU Laurent, attaché d'administration de l'Etat, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, Saint-Nazaire.

Madame COLLIN Christelle, attachée principale d'administration de l'Etat, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, Nantes.

Monsieur HOUSSINE Laurent, coordonnateur restauration, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers, Poitiers.

Suppléante :

Madame BAR Laetitia, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe supérieure, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes Pays de la Loire, Nantes.